

HISTOIRE

L'ASSASSINAT DU BANQUIER MOISE ALPHANDERY A CABANNES EN 1814

"Les historiens racontent des événements vrais qui ont l'homme pour acteur ; l'histoire est un roman vrai".

Paul VEYNE

(Comment on écrit l'histoire)

En 1814, CABANNES est un "joli village" (1) des Bouches-du-Rhône aux maisons "presque toutes bâties en pisé" (1) et "aux façades ornées" (2). Il est situé dans le canton d'Orgon, à une trentaine de kilomètres d'Arles, sur la rive gauche de la Durance. Son climat est sain. Son territoire, entièrement en plaine, baigné au levant et au nord par la Durance, est arrosé par un canal dérivé de cette rivière en bordure duquel on a construit un moulin à farine. Le sol est couvert de prairies, de cultures maraîchères, d'arbres fruitiers, de vignobles et de mûriers. L'élevage du ver à soie y est très répandu. Cabannes regroupe, alors, 1500 personnes environ, les deux-tiers demeurant dans le village même, les autres dans les fermes et maisons de campagne des alentours. "Les habitants de Cabannes sont agriculteurs, leur caractère est doux et affable, leurs moeurs simples et régulières. La classe aisée a de l'instruction et offre bonne société. Le peuple est gai et content de son état parce qu'il est laborieux et attaché à ses devoirs". Telle est la description laudative de Cabannes fournie par les "Statistiques des Bouches-du-Rhône" en 1824 (2). Et pourtant ce gentil et paisible village provençal qui pourrait servir de cadre à un conte de DAUDET a été 10 ans plus tôt le théâtre d'un crime sordide dont le dossier d'instruction conservé aux archives départementales d'Aix-en-Provence nous révèle les détails (3).

Il est vrai qu'en 1814, le contexte est différent. Les habitants sont durement touchés par l'augmentation de la pression fiscale et les incessantes réquisitions imposées par les guerres. Une série de récoltes désastreuses et des épizooties les ont énormément appauvris. Les magnaniers voient leurs revenus fléchir par suite du marasme commercial. Les comptes rendus trimestriels adressés, en 1814, par le préfet du département au Ministre de l'Intérieur témoignent de cette situation : "L'agriculture est accablée dans ce département par la succession de trois mauvaises récoltes. Les vendanges ont été lamentables. L'indigence a atteint beaucoup de familles accoutumées à la richesse et la gêne se fait sentir dans presque toutes les communes des Bouches-du-Rhône. On ne peut se dissimuler que la misère n'aille toujours en croissant. Le département souffre plus que tout autre des circonstances actuelles. Le commerce est dans la plus grande langueur" nous indiquent ces documents administratifs (4). Les habitants de Cabannes ont donc des difficultés à payer leurs impôts, parfois même à subsister. Aussi, plusieurs d'entre-eux, ont été contraints, pour vivre, d'avoir recours aux services du banquier Moïse ALPHANDERY qui demeure à Mollèges, un village voisin.

(1)E.GARCIN : Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne, Draguignan, 1835, tome 1, p.213

(2)Statistiques des Bouches-du-Rhône, tome 2, 1824, pages 1110 et 1111

(3)Arch.dép.Aix 208.U.2/83

(4)Arch.nat.F.1.C.III.B-D-R-7

Moïse ALPHANDERY dit "Massette" (5) appartient à une des plus grandes et plus riches familles israélites de Carpentras (6). Son grand-père, prénommé également Moïse (ou Moche, en hébreu), né en 1716, a été un homme entreprenant. Il a quitté, quelques décennies plus tôt sa carrière comtadine comme tant de ses coreligionnaires fortunés (7), désireux de fuir son inconfort (8), de se soustraire à ses lourdes contraintes réglementaires, sociales et d'échapper à son écrasante fiscalité (9). Afin de pouvoir déployer plus librement et efficacement ses activités commerciales que dans l'exigu territoire pontifical, il s'est fixé dans les Bouches-du-Rhône à Mollèges, un village de l'arrondissement d'Arles, distant d'une quarantaine de kilomètres de Carpentras. Cette proximité devrait lui permettre d'y revenir pour célébrer en famille KIPPOUR, SOUCCOTH, HANNOUKAH, PESSA'H et CHAVOU'OTH, les grandes fêtes religieuses, mais aussi de s'y replier rapidement s'il y était contraint. En effet, sa nouvelle résidence n'a qu'un caractère précaire et son installation pourrait être remise en cause si les autorités décidaient d'appliquer à la lettre les vieilles ordonnances sur la proscription des juifs. Plusieurs de ses cousins imitent du reste Moïse et se fixent dans des communes voisines, reconstituant ainsi leur phratrie dans l'arrondissement d'Arles (10). Le choix de Moïse est, en tout cas, judicieux car Mollèges qui compte alors

(5) Il est probable qu'il doive ce surnom de "Massette" (gros marteau) à sa force ou à sa corpulence car Moïse, quoique ne mesurant qu'un mètre soixante deux, était, au dire des témoins, fort "gras". Selon Armand LUNEL les judéo-comtadins "trouvaient leur distraction à se moquer allègrement et gentiment les uns des autres", aussi de "pittoresques et humoristiques sobriquets" s'ajoutaient à leur nom. C'était d'ailleurs souvent "une distinction indispensable pour éviter la confusion entre les porteurs fréquents d'un même patronyme" écrit-il (A.LUNEL : "Juifs du Languedoc, de la Provence et des Etats français du Pape", éd. A.Michel, 1975, p.111-112).

(6) Les ALPHANDERY figurent, en 1787, parmi les familles les plus imposées de la carrière de Carpentras (Collection ALPHANDERY). Ils font partie de la "première main" des électeurs, c'est-à-dire, des plus riches et plusieurs ALPHANDERY occupent au 19^{ème} siècle les fonctions de bailon (un des responsables de la communauté élus annuellement) (Arch.dép.du Vaucluse E.Confrérie.187).

(7) Un arrêt du parlement d'Aix du 11 Décembre 1875 nous décrit ainsi cette diaspora : "Les villes, bourgs et villages de la viguerie de Tarascon et la ville d'Arles et son terroir sont devenus aujourd'hui le domicile ordinaire de la plus grande partie des Juifs du Comtat Venaissin, ils ne se retirent chez eux, c'est-à-dire dans les juiveries à Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle qu'à l'occasion de leurs fêtes ; le séjour qu'ils y font est presque momentané, au lieu qu'ils résident tout le reste de l'année dans les villes et autres lieux susnommés : ils y ont formé des établissements, ils y tiennent des maisons à loyer, en un mot ils paraissent s'être répartis les divers endroits et il n'en est aucun où il n'y ait une résidence fixe de quelques juifs ou de plusieurs" (Arch.dép.Aix.B.5400). Cette émigration va encore s'accroître avec l'édit de tolérance de 1787 accordant aux non-catholiques du Royaume le droit d'exercer librement leur profession et, surtout, à partir de 1790-1791, avec les décrets consacrant l'émancipation des juifs : le décret du 27 Septembre 1791 accordant la plénitude des droits de citoyens aux juifs du Comtat (cf. A.LUNEL, op.cit., p.174 et R. MOULINAS : "Les juifs du pape en France - Les communautés d'Avignon et du Comtat Venaissin aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles". Collection Franco-Judaïca. Les Belles Lettres.1981). En 1808, on dénombre 872 juifs dans les Bouches-du-Rhône. Leur localisation témoigne de l'essaimage des judéo-comtadins le long de grandes routes migratoires et de leur tendance à faire grappe :

-205 résident dans l'arrondissement d'Arles (96 à Arles, 45 à Saint-Rémy, 24 à Tarascon, 24 à Saint-Andiol, 14 à Eygalières, 1 à Barbentane, 1 à Fontvieille),

-227 dans celui d'Aix (157 à Aix, 60 à Salon, 10 à Marignane),

-440 dans celui de Marseille (Archives dép.Marseille 112 U.1).

(8) Armand LUNEL nous indique : La carrière de Carpentras, située rue de la Muse, "ne mesurait que 88 mètres de long pour une moyenne d'un millier d'habitants répartis dans 168 maisons. Il en résultait une crise du logement à l'état endémique. Les juifs de Carpentras, pour y remédier, édifièrent les premiers gratte-ciel, car il leur fallut, par un système de surélévations successives, aussi hardies que fragiles, gagner en hauteur ce qui leur manquait en superficie ; et les maisons de la carrière, grimpant d'année en année, arrivèrent à atteindre dix étages. Toutes les commodités faisaient défaut, tant au point de vue de l'hygiène que du confort : les appartements exigus, les cheminées mal bâties et dangereuses....Entre les immeubles ainsi surélevés, l'azur du ciel ne se laissait plus saisir que par une mince, une aigre échancrure de lumière. Au rez-de-chaussée de petites portes cintrées laissaient entrevoir un escalier en colimaçon aux marches branlantes". Le sol de la rue en terre battue était "jonché une fois par semaine d'une couche de paille fraîche trop vite salie par les eaux ménagères qui, faute d'égouts, s'écoulaient en plein air" (A.LUNEL, op.cit., p.79,80 et 115).

(9) Armand LUNEL souligne dans son ouvrage "l'absence de libéralisme", le "dirigisme" et "l'affreuse tyrannie" qui régnaient dans les carrières à l'époque. "La manie du contrôle, de la vérification et des garanties était poussée à la fureur ; le moindre des délits, le manquement le plus véniel étaient prévus et frappés d'amendes....Le Conseil jouissait de pouvoirs presque dictatoriaux ; il pouvait condamner sans appel à la prison et à l'excommunication (op.cit., p.100). De plus "la législation fiscale était par sa minutie et sa sévérité considérablement en avance sur celle de la société chrétienne : impôt progressif sur le revenu et le capital..., déclaration personnelle pour chaque contribuable de l'estimation de tous ses biens..., contrôle sur les signes extérieurs de richesse" y étaient déjà en vigueur (A.LUNEL, op.cit.,p.95).

(10) L'émigration des ALPHANDERY semble être familiale (Bibliothèque de Carpentras, Ms.2631).

environ 600 habitants est doté d'un "assez bon climat"(11) et d'une position admirable pour le commerce. Il est à une dizaine de kilomètres d'Avignon, une vingtaine d'Arles, une quarantaine de Beaucaire et au coeur d'un quadrilatère reliant Orgon, Cavaillon, Chateaufort et Saint-Rémy. De plus, situé dans une grande plaine fertile, le sol offre des pâturages abondants et permet la culture des céréales, des légumes, de la vigne, de la garance, du chanvre et des mûriers, ce qui permet également l'élevage des vers à soie (11). Enfin, "les habitants sont soigneux pour l'agriculture et toute la commune est animée du meilleur esprit" nous indiquent les statistiques des Bouches-du-Rhône, en 1824 (12). L'aïeul des ALPHANDERY a donc compris le magnifique parti qu'offrait cette contrée et son expatriation comme celle de la plupart des judéo-comtadins va être payante (13). Sa famille s'enrichit et fait souche à Mollèges. Samuel ALPHANDERY (né en 1739), le fils de ce pionnier, va y demeurer toute sa vie. Ses deux petits-enfants : Moïse ou Moche (14) (né en 1766) et Saül (né en 1779) habitent Mollèges depuis leur plus tendre enfance et, comme leurs ascendants, ils exercent la profession de marchand (15). Restés très proches l'un de l'autre, leur collaboration dans leur travail est étroite et ils ont su s'y faire apprécier. Ainsi lorsqu'ils entament les formalités préalables à l'octroi de la patente exigée pour les juifs par l'article 7 du titre 2 du décret impérial du 17 Mars 1808 (16), le conseil municipal de Mollèges "délibère unanimement de leur délivrer un certificat de bonne conduite" afin de leur permettre d'obtenir du préfet l'autorisation souhaitée (17). Moïse et Saül ALPHANDERY savent écrire, ce qui est assez rare à l'époque. Nous avons retrouvé aux archives leur lettre réclamant cette attestation (17). On note que leurs signatures, aux lettres régulières, sont accompagnées de trois petits points, ce qui pourrait laisser supposer qu'ils sont franc-maçons et témoignerait d'une certaine intégration dans la société française. Hommes d'affaires avisés, les deux frères ALPHANDERY ne limitent pas leurs activités au commerce. Mais désireux de diversifier leurs placements et d'accroître leurs revenus, ils convertissent une partie de leurs écus en biens fonciers comme bon nombre de leurs coreligionnaires à la même époque (18). Saül achète une exploitation agricole s'étendant sur plusieurs hectares comprenant des prés, des terres de labours et des vignobles (19). Moïse, quant à lui, est un des plus gros propriétaires du village. Il possède une maison, de nombreuses parcelles (20) et profite de la vente des biens nationaux pour acquérir, le 23 Juin 1813, à Mollèges 98 ares de terres pour 555 Francs (21). Les deux frères ALPHANDERY se sont donc constitué, au fil des années, un patrimoine immobilier important, ce qui leur

(11) Cf. E. GARCIN, op.cit., tome 2, page 215 et Statistiques des Bouches-du-Rhône, tome 2, 1824, p.1118-1119

(12) Op.cit., tome 2, p.1119

(13) Armand LUNEL écrit qu'au 18ème siècle des judéo-comtadins "se mirent hardiment à trafiquer dans les provinces limitrophes de l'enclave pontificale où, bien qu'interdits de séjour dans le Royaume, profitant des franchises qui régnaient sur les foires, ils vinrent exercer leur savoir-faire comme colporteurs ou maquignons. Très vite, tant par leurs prix qu'ils tenaient au plus bas que par la pratique, inusitée avant eux, de la vente à crédit, ils arrivèrent à séduire la clientèle et à conquérir la première place sur les marchés.... Peu à peu.... ils réussirent patiemment et sûrement à étendre et à varier de plus en plus le cercle de leurs affaires, au point qu'on les voit dans la seconde moitié du 18ème siècle, tenant une place enviable dans le commerce du vin, du blé, de l'huile et de la garance, tireurs de soie...., fabricants de draps...." (A.LUNEL, op.cit., p.101-102). Beaucoup d'habitants des carrières vont ainsi "construire de magnifiques fortunes" (R.MOULINAS, op.cit., p.468).

(14) Samuel ALPHANDERY n'a pas rompu avec la tradition et a donné à son fils aîné le prénom de son grand-père, à savoir MOCHE, que les judéo-comtadins francisent sous la forme de MOSSE ou traduisent MOISE (Collection ALPHANDERY et arch.com. de Carpentras G.C.47, fol.10).

(15) Archives communales de Carpentras 1.F.1.

(16) Cet article prévoit que tout juif est astreint à se munir d'une patente spéciale annuelle et révocable délivrée par les préfets au vu des certificats donnés par les municipalités et les consistoires.

(17) Arch.dép.Marseille 145 E (I)1

(18) M. MOULINAS dans son remarquable ouvrage consacré aux juifs du pape constate : " Si quelques uns d'entre eux pratiquent encore le prêt d'argent au 19ème siècle, c'est comme banquiers patentés et honorablement connus qu'ils s'y livrent (...), mais la plupart de ces juifs installés en France semblent avoir pour souci, conscient ou inconscient, d'échapper au mépris qui pesait sur leurs anciennes professions décriées en s'orientant vers des activités dont ils avaient été longtemps écartés. Leur argent, c'est en terres qu'ils l'investissent de préférence, au lieu de continuer à le risquer dans d' aventureuses spéculations commerciales. Trop longtemps privés de cette jouissance, ils goûtent enfin l'intense plaisir d'avoir du bien au soleil. Ils ont fréquemment acheté des biens nationaux, non pas pour en faire du commerce (...), mais pour se créer un patrimoine" (R. MOULINAS, op.cit., p.483).

(19) Arch.dép.Marseille 145 E.1.G.4

(20) Arch.dép.Marseille 145 E.1.G.6 et 145 E.I.1

(21) Renseignements recueillis dans l'ouvrage de P.MOULIN : "Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le Département des Bouches-du-Rhône", Marseille, éd. Barlatier, 1908, tome 3, p.459.

vaut de la considération car la possession d'un domaine agricole est alors un symbole de réussite sociale. La fortune et l'extension de ces deux notables judéo-comtadins ne peuvent manquer cependant d'attiser les jalousies comme les sentiments xénophobes.

Moïse ALPHANDERY a épousé, en 1788, sa cousine germaine Blanquette ALPHANDERY qui, si elle a trois ans de plus que lui (22), est la fille de son riche oncle Jacassuda, négociant à Saint-Rémy (23). Sa dot a certainement été des plus coquettes. Le ménage semble ne pas avoir eu d'enfants. En 1814, Moïse a 47 ans. C'est un homme dans la plénitude qui paraît soucieux de s'adapter au milieu environnant comme le dénote son habitation en plein coeur de Mollèges, à deux pas de l'église et de la mairie, l'abandon de la forme hébraïque de son prénom (24) et sa vie sentimentale.... Esprit audacieux, dynamique, travailleur infatigable, il joint à ses occupations de propriétaire et de marchand, celle de banquier. A ce titre, il déploie son activité dans toute la région, n'hésitant pas à parcourir à pied plusieurs kilomètres par jour pour se rendre à Saint-Andiol, Maillane, Orgon, Noves et même Avignon (3). Il gère les fonds qu'on lui confie, prête de l'argent sur gages aux particuliers ou sur leur future récolte aux paysans. Il s'est, en outre, spécialisé dans la pratique des lettres de change. Si Moïse est une personne utile dans le pays, son activité financière suscite haines et rancunes. Il remplace, dans l'esprit de beaucoup, la place occupée par le seigneur avant la révolution. Bon nombre de personnes ne seraient pas mécontentes de le voir disparaître. Par exemple, en 1812, une de ses débitrices confie à un voisin : "Ce mange-chrétien veut être payé, je ne sais comment faire, si j'étais homme, comme je suis femme, sa vie serait courte, c'est sûr qu'au moment où il y pensera le moins, il sera perdu" (3). De plus, l'antisémitisme est fort dans cette région proche des carrières d'Avignon et du Comtat Venaissin ; l'accroissement régulier du nombre d'émigrés judéo-comtadins inquiète, irrite et donne lieu parfois à des explosions de colère (25). C'est sans doute à l'occasion d'un de ses déplacements que Moïse ALPHANDERY a rencontré une jeune marchande de 19 ans de Maillane, Marie-Barbe GINOUX surnommée "Babette" ainsi qu'Agathe-Rosalie, sa soeur et Claude BRIOLLE, son beau-frère. Ces deux derniers, âgés de 27 ans, se sont installés comme cultivateurs et magnaniers à Cabannes. Pour acheter leur mas et faire face à leurs difficultés financières, les BRIOLLE ont été contraints d'avoir recours à Moïse ALPHANDERY auprès duquel ils ont souscrit plusieurs lettres de change. Marie-Barbe GINOUX, quant à elle, est devenue la maîtresse de Moïse ALPHANDERY. Cette adolescente délurée a sans doute compris le parti qu'elle pouvait tirer de cette relation et Moïse, saisi par "le démon de midi" ou poussé, peut-être, par un désir d'assimilation, n'a pas éprouvé pour cette jeune fille la vertueuse répugnance d'un juif pieux (26). Les deux amants se voient fréquemment, ce qui témoigne du non respect des préceptes de la Loi mosaïque par Moïse. La Halakha recommande, en effet, avec insistance, d'éviter de fréquenter les gentils, de boire et de manger avec eux et de se distraire en leur compagnie. Cette liaison est connue de tous, car il est difficile de dissimuler sa vie privée dans les petits villages où les rumeurs se propagent très vite.

Vers la fin du mois de Mars 1814, les archives nous indiquent que la femme de Moïse ALPHANDERY se trouve à Carpentras et ce dernier, resté seul avec son frère, se démène pour recouvrer ses créances dans plusieurs villages de la région, notamment auprès des BRIOLLE. Ces sollicitations ne sont sans doute pas simplement routinières, mais doivent plutôt être rapprochées du contexte militaire et politique. En effet, l'Empire s'écroule, les armées alliées occupent une partie de la France, gagnent chaque jour du terrain et

(22)Jusqu'à une époque récente, il était d'usage de ne se marier qu'entre judéo-comtadins. Armand LUNEL écrit : "Moins par vraie religion que par une espèce de fierté et de répugnance ancestrales, on était particulièrement sévère sur le chapitre des mariages mixtes, un même titre sous lequel on allait jusqu'à réunir toute alliance qui n'était point contractée entre communautés méridionales selon le rite espagnol ou comtadin" (A.LUNEL : "Noire et grise", éd.Gallimard, 1930, p. 13-14). Cette "endogamie" limitant le choix des partis, les unions entre parents étaient assez fréquentes et les "mariages de raison" nombreux.

(23)Collection ALPHANDERY et Arch.dép.Marseille 145.E (1.G.4)

(24)Copie du registre des déclarations des juifs de la commune de Carpentras faites en exécution du décret impérial du 20 Juillet 1808 (Collection ALPHANDERY) et Arch.com.Carpentras G.C.47 folio 10.

(25)Armand LUNEL dans "Nicolo PECCAVI" nous rapporte, qu'au début du 19ème siècle, son ancêtre Hananel, marchand de meubles et de tissus à Saint-Andiol est forcé de regagner Carpentras après qu'on ait mis le feu à son entrepôt et à ses marchandises car il ne s'était pas découvert au passage d'une procession (A.LUNEL : Nicolo PECCAVI, Gallimard, 1926, p.113 et s.).

(26)Cf.Exode XX, 14

s'approchent de Paris où elles rentreront le 31 Mars. Cette débâcle ne peut qu'inquiéter le sagace Moïse ALPHANDERY qui appréhende les conséquences funestes d'un changement de régime (27). La perspective imminente d'une restauration monarchique lui fait sans doute craindre un retour des rigueurs antijuives (28) et la perte des avantages acquis depuis la révolution. Homme prévoyant, Moïse n'a-t-il pas estimé prudent d'envoyer son épouse à Carpentras, la jugeant plus en sécurité au sein d'une communauté ? Peut-être envisage-t-il même de l'y rejoindre après avoir liquidé ses affaires ? Les nombreuses et pressantes démarches effectuées dans les derniers jours de Mars 1814 auprès de ses créanciers ne sont-elles pas guidées par la perspective de ce départ prochain ? Aucun élément ne permet de répondre avec certitude à ces questions qui méritent pourtant d'être posées pour éclairer l'assassinat de Moïse ALPHANDERY le 28 Mars 1814.

L'effondrement de la France suscitant les idées les plus folles et des réflexes de jacqueries, les époux BRIOLLE prennent la résolution de se débarrasser de Moïse ALPHANDERY car ils ne peuvent rembourser leur pressant banquier. Le moment leur paraît sans doute opportun : au milieu des bouleversements politiques, le meurtre d'un homme peu aimé, juif de surcroît, n'a-t-il pas des chances de passer inaperçu ? (29).

Leur première tentative va connaître un échec. Claude BRIOLLE, en effet, s'est procuré une livre de poudre chez un marchand de Saint-Rémy en vue de faire sauter la maison de Moïse. Cette méthode devrait lui permettre d'éliminer son créancier et de détruire, du même coup, toutes ses reconnaissances de dettes. Il se rend donc à Cabannes, dans la nuit du 21 Mars, en compagnie de sa femme et de sa belle soeur. Cette dernière, pour l'occasion, "s'est habillée en homme" afin de ne pas être reconnue. Le système imaginé est très ingénieux : un sac de poudre est glissé sous le bureau de Moïse avec des copeaux et des roseaux soufrés par la chatière de la porte ; l'extrémité des tiges atteint cette ouverture, de sorte qu'il est aisé à BRIOLLE d'allumer le tout. Mais Moïse ALPHANDERY tiré de son sommeil par la forte odeur de fumée parvient à éteindre à temps ce début d'incendie. Après cette découverte, Moïse ALPHANDERY "convaincu qu'il existe des personnes mal intentionnées ayant le dessein d'anéantir ses papiers et de le faire périr" (30) transporte ses effets les plus importants chez son frère et préfère coucher chez lui. Moïse n'est pas homme à abdiquer : comme TOBIE, il continue de rendre visite à ses débiteurs pour récupérer son argent. Il tient néanmoins son frère informé du détail de ses démarches. Le 28 au matin, il l'avise qu'il part pour Cabannes, mais qu'il rentrera le soir même puisque ce village n'est qu'à 6 kilomètres de Mollèges (30).

Les BRIOLLE ont décidé de récidiver en compagnie, cette fois, de plusieurs autres personnes "qui guettent depuis longtemps une occasion favorable pour tuer le juif" (3). Ils ont imaginé de lui tendre un piège avec la complicité de Marie-Barbe GINOUX. Ils ont convaincu cette dernière de l'attirer à Cabannes, Marie-Barbe y a consenti et a fait dire à son amant de venir la retrouver au mas des BRIOLLE. Moïse, élégamment vêtu (31), s'y présente dans la matinée du 28 Mars. Marie-Barbe l'invite alors à revenir la voir dans l'après-midi quand elle sera seule. Ce laps de temps est, en fait, destiné à permettre aux BRIOLLE d'achever les préparatifs de l'exécution et de prévenir trois autres individus qui se sont engagés à les assister dans cette tâche (32). En fait, ces derniers ne viendront pas au rendez-vous et les BRIOLLE devront agir seuls avec Marie-Barbe GINOUX. Des voisins, les époux CHABAUD et une codétenue à qui l'adolescente va se confier racontent : "Entre 2 et 3

(27) Dans Nicolo PECCAVI, Armand LUNEL nous raconte qu'en 1815 après la déroute de Waterloo son grand-père de Saint-Andiol très sombre déclara : "Pauvre Empereur! C'est fini, il est bien battu, et pour nous aussi grommela-t-il, pauvres Juifs ! Les vilains jours vont recommencer. Il y en a trop qui sont contents autour de nous de la mauvaise nouvelle et qui se mettent à rire fort en nous montrant les dents. Gare ! Gare ! Je vous le dis, les Blancs vont mordre !" (Op.cit., p.114).

(28) Charles VI avait banni les juifs du royaume de France en 1394 et, jusqu'en 1790, les juifs ne pouvaient y résider légalement sauf autorisation particulière et exceptionnelle.

(29) "Les nouvelles de la marche de l'ennemi qui gagnait chaque jour du terrain, achevaient de perdre l'esprit public, créaient partout l'agitation et le désordre" écrivent E.LAVISSE et A.RAMBAUD (Histoire générale du IV^{ème} siècle à nos jours, éd.Colin, 1897, tome IX, p.852).

(30) Arch.dép.Marseille 145 E.(II-I.2)

(31) Les détails de son habillement nous sont livrés par le rapport de son autopsie (Arch.dép.Aix 208.U.2/83).

(32) On peut se demander si ces personnes ne sont pas, en fait, les commanditaires de l'assassinat de Moïse ALPHANDERY.

heures, le juif revient au mas, mange un morceau avec Marie-Barbe. Puis, ils montent ensemble dans la chambre au dessus de la cuisine. Le juif se plaint de l'obscurité qui règne dans cette pièce (33) et fait quelques instances pour ouvrir la fenêtre, Marie-Barbe résiste et se met sur le lit. Au moment où il se dispose à la connaître, Marie-Barbe lui demande : "Je veux avant tout que vous quittiez votre cravate parce que cela embarrasse". "Faites ce que vous voudrez, il faut obéir aux femmes" lui répond le galant Moïse . "Tandis que Marie-Barbe délie la cravate, son beau-frère et sa soeur sortent de l'endroit où ils se sont tapis et étranglent Moïse ALPHANDERY au moyen d'une corde savonnée suspendue à une poutre par un crochet". En se débattant celui-ci a ces dernières paroles : "Mon Dieu, je suis perdu ! Où suis-je venu ?" (3). Les trois assassins, leur forfait accompli, redescendent à la cuisine. Un grand bruit se produit, alors, dans la chambre du dessus et BRIOLLE s'écrie : "Ce bougre là n'est pas mort, la corde a cassé" et il grimpe aussitôt dans la chambre pour achever sa victime à coups de massue. Marie-Barbe, effrayée et se trouvant mal, est invitée par sa soeur à sortir prendre l'air (3). Eprouvant le besoin de s'épancher, l'adolescente va chez ses voisins les CHABAUD avec une "figure contrefaite et renversée, le teint pâle, les yeux troubles" au dire de ceux-ci et leur avoue : "Nous venons d'étrangler le juif". Devant l'indignation manifestée par Madame CHABAUD, son antisémitisme primaire éclate et elle riposte : "Les juifs sont des cochons, il n'y a pas de mal à les tuer, les charcutiers en tuent autant..." (3). Les BRIOLLE, quant à eux, portent le cadavre dans le grenier à foin où ils le cachent sous la paille. Le soir, le corps est enterré dans le jardin avec l'aide de Jean-Louis MONNIER, l'un des trois complices défailants, que Marie-Barbe est allée chercher car BRIOLLE, paralysé d'un bras, ne peut accomplir seul ce travail. Jean-Louis MONNIER a d'abord refusé, mais est contraint par BRIOLLE de s'exécuter sous la menace d'un pistolet braqué sur sa poitrine. Les BRIOLLE, qui ont retiré de la poche du pauvre Moïse la clef de sa maison de Mollèges, s'y rendent pendant la nuit en compagnie de Marie-Barbe. Ils y "prennent 12 louis, déchirent les papiers qu'ils trouvent enfermés dans le bureau, brûlent plusieurs lettres de change souscrites par des habitants de Cabannes (entre autres l'une de 500 francs signée par eux) et volent un petit miroir, un couvert en argent, trois nappes, cinq chemises, quatre draps de lit, des serviettes, deux déshabillés, deux bonnets de coton blanc et deux paires de bas". Agathe-Rosalie et Marie-Barbe se partagent les effets volés qu'elles céderont en partie à des fripiers d'Avignon. Le linge au 19ème siècle a une valeur relative par rapport au coût de la vie bien plus importante que de nos jours et on en possède peu. Facile à écouler, il est très recherché des voleurs et revendeurs. Marie-Barbe, soucieuse du moindre profit, a d'ailleurs fait main basse sur le mouchoir de Moïse aussitôt après sa mort (3).

Le 29 au matin, Saül ALPHANDERY s'inquiète. Son frère n'est pas rentré comme convenu. Des voisins viennent l'avertir que la maison de son frère est grande ouverte et qu'il n'y a personne à l'intérieur. Saül s'y transporte et constate que cette habitation a été cambriolée. Il fait prévenir le maire de Mollèges qui arrive peu après et dresse un procès-verbal (30).

Saül entreprend alors des investigations dans différents villages et même à Carpentras pour retrouver Moïse, mais sans succès. Le 3 Avril, de plus en plus anxieux et subodorant un assassinat, Saül va déposer une plainte auprès du maire de Cabannes (34). Il l'informe de la disparition de son frère et lui fait part de ses craintes. "Il le prie de faire procéder à des recherches dans le quartier dit "le Jardin" à Cabannes où Moïse a été vu pour la dernière fois, notamment chez Claude BRIOLLE" nous disent les archives. Le maire défère à sa requête et charge aussitôt son adjoint remplissant les fonctions de commissaire de police, le secrétaire de mairie, le garde-champêtre et un brigadier de gendarmerie de se rendre au mas des BRIOLLE. Au retour de leur mission, ces quatre personnes déclarent "n'avoir trouvé aucun indice laissant présumer qu'un attentat a été commis dans cette maison"(3). A la suite de ce rapport, le maire écrit, le 5 avril 1814, au procureur impérial : "Je ne puis vous exprimer ma surprise ainsi que celle de la généralité des habitants de cette commune sur la disparition du Sieur Moïse ALPHANDERY. Je ne puis m'imaginer qu'il y ait dans ladite commune aucun individu capable d'avoir commis un homicide sur sa personne, il me paraît impossible qu'en plein jour, un crime de cette espèce ait été perpétré. Notons que cet individu avait toujours

(33)Une couverture est même tendue devant la cheminée pour empêcher le jour de pénétrer dans cette pièce à moins qu'elle soit destinée à dissimuler les BRIOLLE.

(34)D'après l'article 50 du code d'instruction criminelle, le maire fait fonction d'officier de police auxiliaire.

coutume de se retirer à son domicile au soleil couchant au plus tard (35). Cette nation, naturellement timide, possède toute la ruse qu'on pourrait imaginer. Ledit individu extrêmement riche craignait beaucoup l'approche de la nuit. Les sacrifices que tout bon français doit faire suivant ses facultés pour repousser les hordes de barbares qui ont osé souiller notre territoire le répugnait. En conséquence, je vous prierai d'avoir la bonté (si vous le jugez à propos) d'inviter Monsieur le Procureur Impérial de la ville de Carpentras de faire une visite dans la synagogue de ladite ville notamment dans la maison où réside son épouse et autres parents qu'il peut avoir, le tout sous le plus grand secret" (3). Cette lettre, qui témoigne de très forts sentiments anti-juifs (36), nous paraît, en fait, destinée à enterrer l'affaire, à couvrir les coupables ou à égarer les soupçons. Il nous paraît difficile de croire que le maire de Cabannes n'ait pas eu vent du meurtre compte tenu des circonstances dans lesquelles il a été perpétré et du nombre de personnes informées ou impliquées.

En dépit des pressions subies, Saül ne désarme pas. Son esprit de famille, son sens du devoir lui commandent de poursuivre ses recherches, de sauver son frère, s'il en est encore temps (37) ou de retrouver son corps pour le faire rapidement enterrer (38). Il décide, alors, d'avoir recours à un rhabdomancien (39).

Les nouvelles circulant très vite dans les campagnes à l'époque, les BRIOLLE sont rapidement informés de la venue de ce radiesthésiste. Craignant "que l'homme qui fait tourner la baguette" ne découvre le corps dans leur propriété, ils demandent à leurs voisins les CHABAUD qui possèdent une charrette de le transporter sur leur véhicule jusqu'à la Durance, distante de 4 kilomètres, moyennant forte récompense. Mais, ils se heurtent à leur refus. Le Sieur CHABAUD va jusqu'à les menacer de les dénoncer et Marie-Barbe GINOUX doit lui offrir 25 louis pour acheter son silence. Finalement la dépouille de Moïse est déterrée dans la nuit du 5 au 6 Avril, transportée sur un âne (vraisemblablement celui de Marie-Barbe) et jetée dans le canal à proximité du moulin de farine situé à quelques centaines de mètres du centre de Cabannes (3).

Le 6 Avril, le maire de ce village, informé de la découverte du corps par trois jeunes enfants, "se transporte sur les lieux, fait retirer le cadavre de l'eau et invite un officier de santé à faire son rapport. Celui-ci, après avoir prêté le serment prescrit, constate une dépression circulaire au cou profonde d'environ 7 à 8 millimètres, toute la tête est dans un état de gonflement assez considérable et d'une rougeur presque livide, la langue sort des lèvres d'environ 5 millimètres et tout le corps est couvert d'une rougeur provenant du sang entassé dans le tissu cellulaire par l'effet de la strangulation. Il déclare que la mort a été violente et ne provient que du fait d'autrui. Ce cadavre paraît âgé de 47 ans, est circoncis, vêtu d'une chemise de toile blanche marquée de la lettre M.A. et porte une espèce de scapulaire de toile blanche qui pend devant et derrière (40). Il est reconnu par plusieurs personnes (41) pour être celui de Moïse ALPHANDERY, juif de nation, résidant à Mollèges" nous indiquent les archives (3).

Le 7 avril, Saül fait inhumer religieusement Moïse au cimetière israélite de Carpentras (42).

Le même jour, le Procureur du Roi, près le tribunal de Tarascon requiert qu'il soit informé. Une vingtaine de personnes sont citées pour être entendues. Les auditions débutent le 26 Avril 1814, elles vont durer jusqu'au 15 Janvier 1815. L'instruction s'avère longue et difficile, la majeure partie des personnes interrogées, notamment les époux CHABAUD, déclarant "ne rien savoir" . Dans ce canton "introverti", les habitants semblent méfiants à

(35)Les attaques nocturnes de voyageurs sont alors très fréquentes sur les routes.

(36)Cette lettre préfigure les arguments que développeront quelques décennies plus tard les anti-dreyfusards accusant les juifs d'être de mauvais patriotes capables de toutes les perfidies.

(37)A l'image de Moïse et d'Aaron, son sens exemplaire de la fraternité comme sa persévérance, nous font songer aux efforts déployés par Mathieu Dreyfus pour obtenir la révision du procès de son frère.

(38)Selon la Michna, tout juif doit être enterré le jour même de son décès (Sanhédrin 46 b-Michna VI,5), l'ensevelissement des morts est un devoir (Deutéronome XXI, 23). La privation de sépulture est quelque chose d'horrible (I.R.XIV,11 ; Jér.XVI,4 et Ez.XXIX,5).

(39)Cette démarche nous paraît enfreindre la Torah qui proscrit d'avoir recours aux devins et magiciens (Lévitique XIX,31 et Deutéronome XVIII,10-11).

(40)Il s'agit sans doute d'un "talith", ce qui dénote, chez Moïse, certaines habitudes religieuses (Nombres XV,38).

(41)Parmi elles figurent son frère Saül et sept cousins et amis israélites venus de toute la région et même de Carpentras pour assister Saül, ce qui témoigne de la grande solidarité judéo-comtadine face aux épreuves.

(42)Collection ALPHANDERY

l'égard de tout appareil de police ou de justice. Ils estiment sans doute préférable de ne pas se mêler de ce qui ne les concerne pas. Encore très attachés au cadre villageois, ils tentent peut-être ainsi de résister à l'emprise de l'Etat. Les liens de solidarité, l'habitude de régler leurs conflits entre eux bloquent leur témoignage. De nombreux villageois, ayant emprunté de l'argent à Moïse ALPHANDERY, estiment prudent de se taire. Au fond, ce meurtre doit en satisfaire secrètement plus d'un, d'autant que la victime - "le juif", c'est ainsi que la plupart l'appellent - est considérée comme "étrangère" à la communauté. Enfin, beaucoup redoutent des représailles car les BRIOLLE et Marie-Barbe GINOUX ont promis "de maltraiter les témoins qui parleraient et d'incendier leurs gerbes". L'enquête piétine pendant plus d'un mois.

De très forts soupçons pèsent sur Claude BRIOLLE puisque Moïse ALPHANDERY dont il est débiteur a été vu pour la dernière fois à proximité de son mas. Questionné sur son emploi du temps le jour du crime, il prétend avoir travaillé sur un champ. Les témoignages d'un garde-champêtre infirmant cet alibi (43) et du marchand de Saint-Rémy chez lequel BRIOLLE a acheté de la poudre vers la mi-mars vont permettre son incarcération, à la prison de Tarascon, le 17 Mai 1814 (3).

Les langues vont alors peu à peu se délier par peur, par mauvaise conscience, par esprit de vengeance ou peut-être parce que BRIOLLE, emprisonné, ses deux complices paraissent peu dangereuses. On peut également se demander si la population ne se décide pas à sacrifier les trois exécutants pour éviter qu'on ne remonte aux véritables commanditaires.

Les voisins CHABAUD, auxquels Marie-Barbe s'est d'abord confiée et qui semblent avoir exercé sur les deux femmes un véritable chantage, reviennent, le 21 Septembre 1814, sur leurs premières déclarations. Ils racontent tout ce qu'ils savent et, pour justifier leur silence initial, expliquent que les meurtriers les ont "menacés de brûler leur propriété". Leurs accusations vont permettre aussitôt l'emprisonnement de Marie-Barbe et d'Agathe-Rosalie à Tarascon.

Jean-Louis MONNIER, enhardi par leur arrestation, avoue à son tour, le 19 Octobre 1814, ce qu'on l'a contraint à faire et explique que Marie-Barbe GINOUX l'a averti que s'il s'avisait de parler elle le tuerait ou s'arrangerait "pour le faire périr par la main de la justice" (3).

Interrogés, le 1er Octobre 1815, par le juge d'instruction, les BRIOLLE et Marie-Barbe GINOUX déclarent qu'ils sont étrangers à l'affaire et réfutent toutes les accusations. Marie-Barbe GINOUX avoue cependant que son beau-frère devait de l'argent à Moïse ALPHANDERY et Agathe-Rosalie GINOUX admet que la rumeur publique attribuée à sa sœur une liaison avec le défunt.

Pour confondre les trois complices, on va donc être contraint d'avoir recours à un moyen très utilisé au 19ème siècle : on place dans la cellule des deux soeurs "des moutons". Deux détenues sont chargées de recueillir les propos et confidences des deux femmes. Cette ruse porte ses fruits puisqu'elles livrent à ces indicatrices les détails du meurtre et du vol qui a suivi. Elles leur avouent avoir agi à l'instigation d'autres personnes qui projettent "de tuer aussi le percepteur des contributions et un marchand d'huile qui a beaucoup d'argent" (3). Une des informatrices rapporte : "les deux soeurs ne cessent de se recommander l'une à l'autre d'avoir du courage et de ne pas parler. Des gens sont venus pendant la nuit, sous les fenêtres de la maison d'arrêt et leur ont crié d'être fermes et de continuer à tout nier. Agathe-Rosalie et Marie-Barbe se rassurent beaucoup dans l'espoir que trois personnes (l'une dénommée le tambour) les tireront d'embarras".

Ces allégations nous confirment l'existence d'autres comparses à Cabannes et laissent supposer que les BRIOLLE et Marie-Barbe GINOUX n'ont été que des exécutants. Il est cependant étonnant que leurs complices ne soient pas inquiétés. Il est vrai que le maire de Cabannes, consulté sur l'identité du "tambour", répond évasivement qu'"aucun individu au village ne porte, à sa connaissance, ce sobriquet" (3). Soucieux de protéger ses administrés, il va d'ailleurs témoigner ouvertement son soutien aux BRIOLLE en rédigeant un certificat de

(43)Ce garde-champêtre déclare le 10 Mai que Saül ALPHANDERY lui a confié après la disparition de Moïse : "Il n'y a que Claude BRIOLLE qui a pu faire le coup, tous mes soupçons se portent sur lui, voyez-le et tâchez de découvrir la vérité". Ce fonctionnaire ajoute que seule une petite partie du champ sur lequel BRIOLLE affirme avoir travaillé toute la journée du 28 Mars a été labourée et que personne ne l'y a vu à cette date (Arch.dép.Aix 208.U.2/83).

moralité en leur faveur : "Aucune plainte contre leur conduite ne nous est parvenue, ils ont toujours vécu en gens de bonne vie et moeurs" dit cette attestation de complaisance (3).

A la suite des témoignages accablants des camarades de cellule des deux soeurs, des perquisitions sont opérées, les 17 et 18 Novembre 1814, chez leur père et au domicile des BRIOLLE en présence de Saül ALPHANDERY qui, fidèle à la mémoire de son frère, suit de près toutes les phases de l'enquête (37). Des objets volés dans la maison de Moïse ALPHANDERY y sont retrouvés et reconnus pour avoir appartenu à la victime (3).

Interrogés, à nouveau, par le juge d'instruction le 15 Février 1815, les trois accusés prétendent ne pas reconnaître les effets dérobés qui leur sont présentés ou assurent qu'ils les ont achetés. Ils persistent à tout nier en bloc et affirment qu'ils n'ont jamais fait la moindre confiance à leurs compagnes de captivité. Mais leur système de défense étant dérisoire face à l'accumulation des charges pesant sur eux, la chambre des mises en accusation, le 21 Mars 1815, ordonne leur renvoi en Cour d'assises et leur transfert à la prison d'Aix.

L'acte d'accusation rédigé le 22 Mars en exécution de cet arrêt par le procureur général MEYRONNET de SAINT-MARC leur impute "d'avoir conjointement et de complicité, homicidé Moïse ALPHANDERY dit "MASSETTE", juif de Nation, par le moyen de strangulation et d'avoir commis cet homicide 1°) volontairement, 2°) avec préméditation, 3°) avec guet-apens, 4°) avec la circonstance du vol de plusieurs objets existant dans la maison de la victime et enlevés après sa mort" (3).

Traduits le 25 Mai 1815 devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, les BRIOLLE et Marie-Barbe GINOUX s'entêtent dans leur système de dénégation. Condamnés tous les trois à mort en application de l'article 302 du Code pénal, ils sont guillotins le 21 Août 1815, à 14 heures, sur la place du Palais de Justice d'Aix, après le rejet de leur pourvoi par la Cour de cassation le 22 Juin (44).

Le 21 Juin 1815, pourtant, Agathe-Rosalie BRIOLLE a demandé à être entendue par le Président des assises. Elle a, alors, affirmé à ce magistrat que son mari et sa soeur sont totalement étrangers à l'assassinat, "qu'ils n'ont pas même eu connaissance du projet, ni de son exécution". Elle avoue que le jour du crime, se trouvant seule à son mas, elle a accepté d'aider Jean-Louis MONNIER et le Sieur CHABAUD à se débarrasser de Moïse ALPHANDERY. A cette fin, elle a consenti à attirer le banquier dans sa chambre où ses deux complices, s'y étant dissimulés, l'ont étranglé. Puis, ces deux hommes se sont défaits du cadavre dans les conditions que l'on sait. Enfin, elle a accusé la Dame CHABAUD de lui avoir donné, après l'arrestation de Claude BRIOLLE, les objets pris au domicile de la victime (3). Cette ultime confession est-elle inspirée par le désir de se venger des principaux délateurs ou par le dépit de se voir abandonnée par ses complices ? Est-elle une ruse pour faire aboutir un pourvoi en cassation ou un reflet de la vérité ? Il nous paraît difficile de résoudre ces énigmes.

Ce crime odieux aurait pu tomber dans l'oubli. Son souvenir au fil du temps s'est effacé des mémoires. Les archives de Cabannes comme celles de la communauté israélite de Carpentras n'en font nulle mention. La très riche collection de la famille ALPHANDERY n'en conserve aucune trace et la tombe du pauvre Moïse a même disparu sous l'herbe du cimetière de Carpentras. Seul son dossier d'instruction retrouvé au hasard de recherches nous a permis d'exhumer cette affaire. Si certains de ses aspects demeurent encore mystérieux, elle nous éclaire sur la mentalité paysanne et sur les conditions d'existence des judéo-comtadins émigrés dans les Bouches-du-Rhône au 19ème siècle. Elle témoigne des préjugés et de la très forte hostilité dont ils sont victimes en milieu rural, à cette époque, et à ce titre sa contribution à l'histoire sociale est certaine. Mais la condamnation exemplaire (45) des auteurs de ce crime crapuleux démontre, également, que la Justice, en dépit des bouleversements politiques de la période, est demeurée sereine et a su résister à l'antisémitisme ambiant.

Christiane DEROBERT-RATEL
Maître de Conférences à l'Université de
Toulon et du Var

(44) Arch. dép. Aix 163.U.2 - 25 Mai 1815

(45) Marie-Barbe GINOUX est la seule délinquante de moins de 21 ans guillotinée dans les Bouches-du-Rhône entre 1811 et 1832.